



## **CONCOURS « GAGNE 1 AN DE YUZU » (le « Concours »)**

### **RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS (« Règlements »)**

#### **FRANCHISE MTY INC. (« YUZU »)**

#### **1. Période du Concours :**

Le Concours débute à 00h 01s heure de l'Est le 8 octobre 2025 et se termine à 23h59 min 59s heure de l'Est, le 16 novembre 2025 (la « **Période du Concours** »).

#### **2. Admissibilité :**

Pour être admissible à participer au Concours et courir la chance de gagner, une personne doit résider au Québec ou au Nouveau-Brunswick, avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence au moment de l'inscription au Concours, et être membre du Programme Récompenses (tel que défini ci-après). Malgré ce qui précède, les employés, les dirigeants, les actionnaires, les administrateurs, les représentants, les mandataires et les agents (y compris les membres de leur famille immédiate et les membres du même foyer) de YUZU et ceux de ses sociétés affiliées, filiales, fournisseurs, distributeurs et prestataires de services et agences de publicité et de promotion (collectivement, les « **Parties affiliées** ») ne peuvent pas participer au Concours.

En participant au Concours, chaque participant accepte d'être lié par les présentes Règlements. Les participants acceptent également de respecter et d'être liés par toutes les décisions de YUZU concernant le Concours, lesquelles sont définitives, exécutoires et sans droit d'appel.

#### **3. Comment participer :**

Aucun achat n'est requis pour participer au Concours ou pour en être déclaré gagnant. Un achat n'augmente pas les chances de gagner.

Le Concours se déroulera dans les soixante-neuf (69) établissements avec salle à manger YUZU au Québec et au Nouveau-Brunswick (le/les « **Établissement(s) Participant(s)** »). Les Établissements Participants ne comprennent aucun Yuzu express.

Pour participer au Concours, le participant doit être membre inscrit au programme de récompenses *yuz* (le « **Programme de Récompenses** »).

Les participants qui ne sont pas déjà membres peuvent adhérer gratuitement au Programme de Récompenses en visitant la page [Application et récompenses](#) et en suivant les instructions d'inscription.

**Participation avec achat** – Effectuer une transaction dans l'un des Établissements Participants et conserver la facture originale.

Rendez-vous ensuite au [1an.yuzusushi.ca](http://1an.yuzusushi.ca) afin de compléter le formulaire de participation en entrant simplement votre nom, numéro de téléphone, adresse courriel, numéro de membre du Programme Récompenses, numéro de facture ainsi que l'Établissement Participant où vous avez effectué votre transaction, et confirmer votre accord avec les Règlements du présent Concours.

Une fois soumis, un formulaire de participation ne peut être supprimé, annulé ou modifié. Toute inscription qui est incomplète, perdue, en violation des Règlements, ou reçue après l'expiration de la Période du Concours sera automatiquement rejetée.

**Participation sans achat** – Pour participer sans effectuer d'achat, rédigez un texte manuscrit de votre cru d'au moins 100 mots où vous décrivez *ce qui fait de vous un(e) passionné(e) de Yuzu et quel est votre établissement préféré* (Pour plus de certitude, le participant doit rédiger lui-même cette lettre et ne doit en aucun cas copier tout ou partie d'un texte provenant d'un tiers, ni soumettre la même lettre, ou une partie de celle-ci, plus d'une fois). Le participant doit soumettre son texte accompagné de sa signature manuscrite, de la date, de son nom complet, de son numéro de téléphone, de son adresse complète (y compris le code postal), de son numéro de membre du Programme Récompenses ainsi que de son adresse courriel, à l'adresse suivante : 500-1255 boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec), G2K 0M6. La lettre sera validée par un représentant de YUZU, puis un formulaire de participation sera soumis par la suite.

Limite d'un (1) formulaire de participation par transaction, et une limite d'un (1) prix par ménage. Toute soumission excédentaire sera invalidée aux fins du tirage au sort. Pour éviter toute ambiguïté, vous ne pouvez utiliser qu'une (1) adresse courriel pour participer au Concours.

Toute personne s'inscrivant à ce Concours ou essayant de le faire par des moyens qui seraient injustes envers les autres participants, contraire aux Règlements ou illégaux sera automatiquement disqualifiée et pourra faire l'objet de poursuites.

#### 4. Chances de gagner :

Soixante-dix (70) tirages au sort seront effectués pour sélectionner soixante-dix (70) gagnants parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la Période du Concours. Toutes les participations admissibles auront une chance égale de gagner.

#### 5. Prix :

Les prix (les « **Prix** ») disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants :

Description du Prix (avec inclusion et conditions spéciales)	Nombre de Prix	Valeur approximative par Prix
Carte-cadeau Yuzu	Un (1)	2600\$ CAD
Cartes-cadeaux Yuzu	Soixante-neuf (69)	100\$ CAD

*\*Aux fins du présent Concours, une année de Yuzu correspond à une valeur totale de 2600\$ CAD, remise sous forme de certificat-cadeau. Ce montant équivaut à cinquante-deux (52) semaines, à raison d'achats hebdomadaires d'une valeur de 50\$ CAD.*

Le Prix doit être accepté tel quel et ne peut être substitué, transféré ou échangé contre de l'argent ou autrement. YUZU ne remplacera aucun Prix perdu ou volé. Le gagnant est responsable de tous les coûts et dépenses engendrés par le Prix, y compris, les dépenses personnelles et les taxes.

En aucun cas, YUZU ne sera tenu d'attribuer plus de prix que ce qui est indiqué dans les Règlements ou d'attribuer des prix autrement que conformément aux Règlements.

Si une portion du prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée.

Sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux au Québec (la « **RACJ** ») le cas échéant, YUZU se réserve le droit de substituer le Prix par un autre de valeur égale ou supérieure advenant le cas où le Prix n'est pas disponible pour une raison quelconque.

## **6. Tirage et remise du Prix :**

Les tirages au sort auront lieu le 19 novembre 2025 à 11h00, heure de l'Est (la « **Date du tirage** ») parmi toutes les inscriptions reçues pendant la Période du Concours aux bureaux de YUZU situés au 500-1255 boulevard Lebourgneuf, Québec (Québec), G2K 0M6. Les gagnants du Concours seront contactés par courriel dans les cinq (5) jours suivant la Date du tirage.

Si un participant sélectionné ne peut pas être contacté et/ou réclamé le Prix dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la Date de tirage, ou si la notification est retournée comme n'étant pas livrable, il sera disqualifié sans compensation. Dans tous les cas, YUZU pourra, à sa seule discrétion, annuler le prix ou l'attribuer à un autre participant par le biais d'un autre tirage au sort parmi les autres participations admissibles jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

Chaque Prix sera remis à un participant sélectionné soit en personne à l'Établissement Participant où la facture soumise a été reçue, soit par courriel. Le Prix sera livré dans un délai de deux (2) semaines à compter de la pleine satisfaction, par le participant sélectionné, de l'ensemble des Conditions de réclamation du Prix (telles que définies ci-après).

YUZU ne pourra être tenu responsable de tout changement effectué par un participant sélectionné concernant ses coordonnées ou pour tout courriel non livrable, non reçu ou réclamé par une autre personne que le participant sélectionné en raison du fait que le gagnant n'a pas fourni une adresse courriel exacte, ou en raison du filtre anti-spam, du pare-feu ou de la capacité de messagerie du participant sélectionné. De plus, un courriel avec un message de « non-livraison » entraînera la disqualification du participant.

## **7. Conditions de réclamation du Prix :**

Pour être déclaré gagnant et recevoir le Prix, le participant sélectionné doit remplir les conditions suivantes (collectivement, les « **Conditions de réclamation du Prix** ») :

- a) réclamer le Prix dans le délai prescrit;
- b) répondre aux critères d'admissibilité et se conformer autrement aux Règlements;
- c) avoir rempli et signé le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité lors de l'inscription au Concours;

d) répondre correctement, sans aide, à la question d'habileté mathématique suivante :

Multipliez 8 par 10.

Divisez par 2.

Ajoutez 5.

Soustrayez 10.

e) fournir une pièce d'identité avec photo, sur demande et en temps opportun.

Tout participant sélectionné qui ne respecte pas les Conditions de réclamation du Prix sera automatiquement disqualifié et un nouveau participant sera sélectionné.

Le refus d'un participant sélectionné d'accepter le Prix selon les Règlements du Concours libère YUZU de toute obligation relative à l'attribution du Prix envers ce participant.

#### **8. Annulation, modification ou résiliation :**

YUZU se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier, de suspendre ou de résilier, en tout ou en partie, le présent Concours en cas d'intervention humaine ou de survenance d'un événement, tel qu'un problème de système lié à l'enregistrement de toutes les inscriptions, susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, l'impartialité, la sécurité ou le déroulement du Concours tel que prévu dans les présents Règlements.

Dans l'éventualité où le Concours devrait prendre fin, en tout ou en partie, avant la fin de la Période du Concours, YUZU pourra, à sa seule discrétion, procéder à un (1) ou plusieurs tirages au sort parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Période du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement mettant fin au Concours.

#### **9. Communications :**

En fournissant ses informations de la façon indiquée aux présents, chaque participant accepte de recevoir des messages électroniques commerciaux (MEC) de la part de YUZU. Les participants auront la possibilité de se désabonner de ces messages en répondant « STOP » à tout moment ou en cliquant sur le lien de désabonnement dans l'un des messages de YUZU.

#### **10. Renseignements personnels :**

En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par YUZU et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix, et ce, conformément aux lois applicables. Les renseignements personnels peuvent être utilisées par ou partagées entre YUZU et ses filiales ou affiliées, ou partagées par YUZU avec des tiers conformément à notre politique de confidentialité disponible sur [Politique de confidentialité | MTY Group](#)

En acceptant un prix, tout gagnant autorise YUZU du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

#### **11. Tiers :**

Ce concours n'est pas parrainé, approuvé ou géré par ou associé à Facebook, Instagram, X (anciennement Twitter) ou tout autre site web appartenant à un tiers (collectivement, les « **Tiers** »). En participant au Concours, tous les participants dégagent les Tiers de tout dommage, préjudice, dépense, perte, frais et coût subis par les participants et découlant de (ou liée à) leur participation au Concours.

#### **12. Libération :**

Le participant reconnaît et accepte que YUZU, les Parties affiliées et les Tiers (les « **Bénéficiaires** ») ne font aucune représentation ou garantie d'aucune sorte à l'égard du Prix.

En participant au Concours, les participants libèrent et dégagent les Bénéficiaires de toute responsabilité quant aux dommages, préjudices, dépenses, frais et coûts subis par les participants et découlant, directement ou indirectement, en tout ou en partie:

- a) de leur participation au Concours;
- b) de l'acceptation, la non-acceptation, la possession, l'utilisation, la non-utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix;
- c) de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de leurs renseignements personnels;
- d) des retards de livraison, des courriers perdus ou des envois non-distribuable;
- e) des dommages causés à des personnes ou à des biens; et
- f) des inscriptions tardives, mal acheminées, perdues, illisibles ou incomplètes.

#### **13. Limites de responsabilité :**

Sans restreindre la généralité de la libération ci-dessus, les Bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, les Règlements, l'annonce du gagnant, l'attribution du Prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel ou autre communication à YUZU ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours;

(ii) toute inscription en retard, perdues, volées, retardées, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

#### **14. Disqualification :**

Les participants qui ne se seront pas conformés aux Règlements sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que YUZU (ou toutes autres bannière de Franchise MTY Inc. ou ses affiliés) tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des formulaire de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET YUZU SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

#### **15. Fonctionnement du site Internet :**

YUZU ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours soit accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la Période du Concours ou qu'il est exempt de toute erreur.

#### **16. Modification et résiliation :**

Sous réserve de l'approbation de la RACJ, si applicable, YUZU se réserve, à sa seule discrétion, le droit de modifier, d'annuler ou de suspendre le Concours advenant la survenance d'un évènement indépendant de sa volonté de nature à compromettre la sécurité ou le bon déroulement du Concours. YUZU, avec le consentement de la RACJ, si applicable, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours ou de modifier ces Règlements de quelque manière que ce soit sans préavis advenant un accident, une erreur d'impression, une erreur administrative ou tout autre type d'erreur ou pour tout autre motif quelconque. Sans limiter la généralité de ce qui précède, YUZU se réserve le droit, à son entière discrétion, d'administrer une autre question d'habilité comme elle le juge approprié et/ou afin de se conformer à la loi applicable.

**17. Identification du participant :**

Aux fins des présents Règlements, le « **participant** » désigne la personne dont le nom figure sur le formulaire d'inscription, et c'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse courriel fournie au moment de la participation. On entend par « **titulaire de compte autorisé** » la personne physique à qui est attribuée une adresse courriel par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses courriels pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.

**18. Propriété :**

Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment mais sans limitation, les formulaires d'inscription, formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et tout autre propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de Yuzu. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné à un participant.

**19. Résidents de la province de Québec :**

Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la RACJ pour une décision. Tout litige concernant l'attribution du Prix pourra être soumis à la RACJ uniquement aux fins d'aider les parties à parvenir à un règlement.

**20. Divers :**

Si une section des Règlements est déclarée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent, cette section sera considérée comme invalide; toutes les sections non affectées resteront en vigueur.

**21. Règlement du Concours en français et en anglais :**

Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes des Règlements du Concours en français et les termes des Règlements du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

**22. Loi applicable :**

Le Concours est régi par les lois de la province du Québec et les lois fédérales applicables du Canada. En participant au concours, les participants acceptent sans condition les Règlements du Concours et les décisions de YUZU, qui sont finales et contraignantes sur toutes les questions liées au Concours. Chaque participant convient, dans la mesure permise par la loi, que toute procédure judiciaire découlant du Concours doit se dérouler devant une cour provinciale du Québec, district de Montréal, et y consent expressément. Le Concours est nul là où la loi l'interdit.